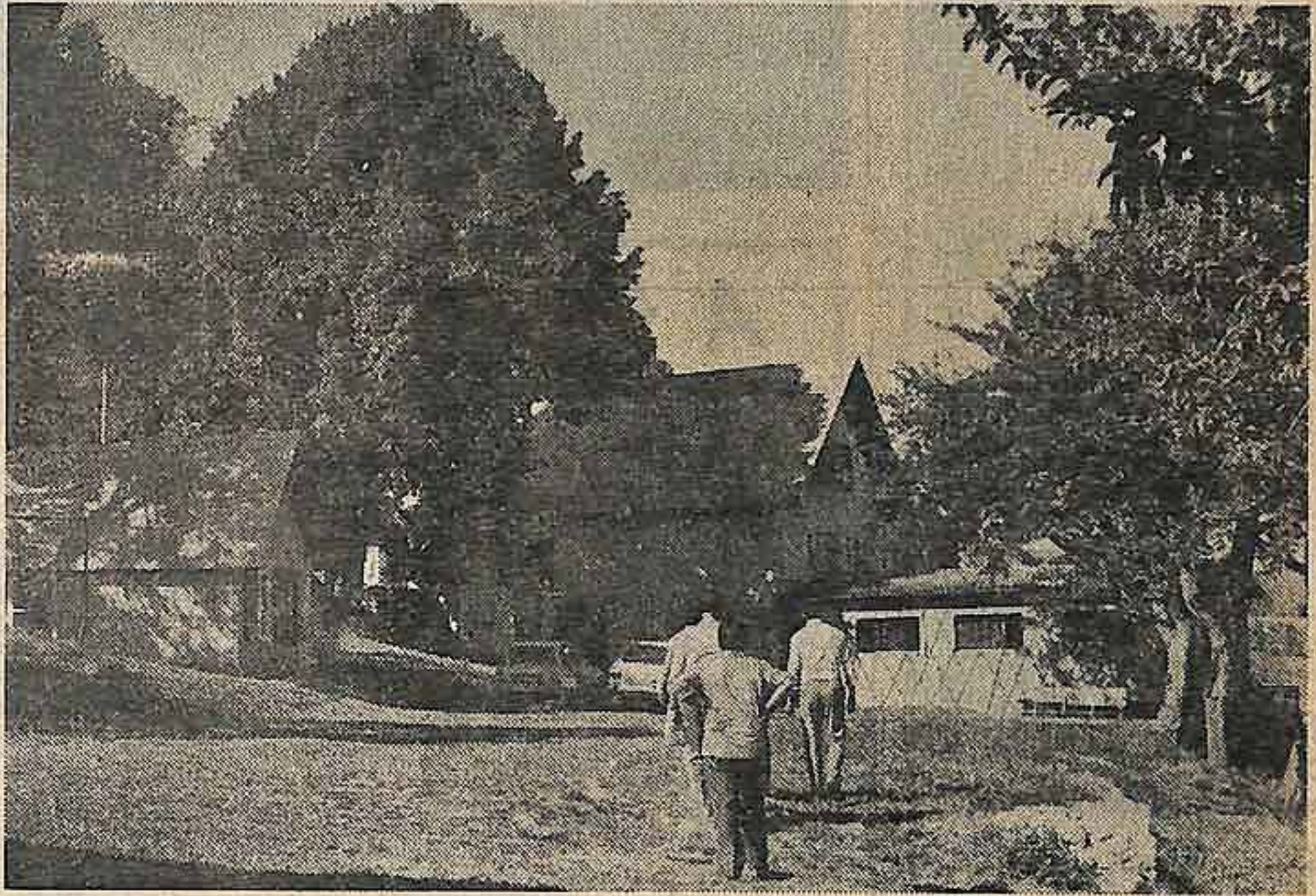


LA SEYNE, notre ville, enrichit son patrimoine



Une vue du Centre de vacances de Saint-Bernard-du-Touvet.

(Photo « L. M. »).

Le vendredi 26 mai, une délégation municipale s'est rendue à Grenoble en l'étude de Me Pizoz, notaire, pour y signer l'acte d'acquisition par la ville de La Seyne, d'une propriété sise à St - Bernard - du - Touret (Isère).

Pourquoi cette acquisition ?

La propriété en question, à usage de vacances pour enfants, était jusqu'ici exploitée par le comité d'établissement des biscuiterie Lu Brun.

Les enfants du personnel de cette entreprise en étaient les bénéficiaires.

Mais les années passant, la facilité des transports aidant, les enfants de la vallée de l'Isère, firent la connaissance des bords de la Méditerranée. Il s'ensuivit une désaffection pour le centre de vacances de St-Bernard. La faiblesse des effectifs devait conduire à sa suppression.

La propriété inutilisée fut donc mise en vente avec tout l'équipement nécessaire au fonctionnement.

Elle présentait un intérêt certain pour les enfants seynois ; c'est pourquoi dès l'année dernière la municipalité décida de l'acquisition.

Par ailleurs, il fallait songer à abandonner la vieille colonie de Bellecombe, louée à la ville de Chapaveillan ; son fonctionnement ne répondait plus aux normes exigées par la législation actuelle.

De plus, elle ne pouvait accueillir qu'un faible contingent.

Désirant poursuivre et développer sa politique de vacances au plein air et à la montagne, la municipalité permet ainsi aux jeunes des vacances variées : 1

mois à la montagne, 1 mois au bord de la mer. Beaucoup de jeunes Français souhaiteraient bénéficier de tels avantages.

Caractéristiques de la propriété

La propriété de St - Bernard-du - Touvet est composée de 3 bâtiments en très bon état, avec possibilités d'extension ; elle couvre une surface de plus de 8 000 m² de prairie, entièrement clôturée. On peut y aménager des terrains de jeux.

Située à 950 m. d'altitude, face à la chaîne de Belledone, dont les neiges éternelles ne lassent jamais le regard, enserrée dans des massifs d'une verdure non moins éternelle, elle est admirablement exposée au Midi et surplombe l'incomparable vallée du Grésivaudan.

On ne peut rester insensible à ces beautés alpestres, à ces magnifiques parures de fleurs qui couvrent les pentes, à ces ruisseaux qui bondissent partout allégrement, aux clarines des troupeaux dont les accents se répercutent au loin.

Les jeunes Méditerranéens qui arrivent en ces lieux pour la première fois découvrent un monde tout à fait nouveau pour eux. Que de curiosités à satisfaire ! Et ce qui est sans doute le plus appréciable, c'est l'air pur qui vous arme contre la maladie pour de longs mois. Ici aucune pollution à redouter.

Espérons que la civilisation humaine saura conserver ces havres de paix et de santé que sont ces régions alpestres.

Un patrimoine enrichi

L'année dernière, une quarantaine de jeunes Seynois avaient

fait connaissance avec St-Bernard. La propriété n'ayant pu ce budgetaire, une location modeste acquise en cours d'exercice avait permis d'occuper les lieux au mois d'août seulement.

Maintenant que La Seyne possède réellement les locaux des travaux d'amélioration sont en cours et vont permettre d'accueillir un contingent plus important. Cette superbe propriété de 8 500 m², s'ajoute aux 15 ha de prairies et de bois que représentaient déjà les propriétés de Presles, de La Motte - St-Martin - du - Touvet.

Cet ensemble qui reçoit chaque année 1200 enfants, permet des améliorations, des extensions au fur et à mesure des besoins.

Ainsi donc, le patrimoine communal s'est enrichi ; en cette année du 25^{me} anniversaire de la municipalité, cette acquisition est le témoignage supplémentaire d'une politique sociale poursuivie au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse.

Quand les Seynois traverseront en touristes le département de l'Isère, et qu'au tournant des routes, avant La Motte - St-Martin, avant Le Touvet, avant Presles, avant St - Bernard, ils liront sur des panneaux le nom de La Seyne - sur - Mer, ils éprouveront sans doute une certaine fierté.

Nombre d'entre eux pourront évoquer des souvenirs de jeunesse.

Ils seront à même de juger que leurs élus avaient raison de consacrer quelques millions à l'achat de ces flots de verdure et de fraîcheur et que leur politique en faveur de l'enfance était vraiment la meilleure.

M. AUTRAN,
Adjoint au maire.